



COOPERACIÓN TERRITORIAL
COOPÉRATION TERRITORIALE
2007-2013

Invirtiendo en nuestro futuro

Investir dans notre avenir



**Cahier des charges essentielles et techniques pour la réalisation des travaux
de relations publiques pour l'OPCC**

Consorcio de la Comunidad de Trabajo de los Pirineos - CIF: Q2200672J
Dirección: c/ Juan XXIII, Nº17 - Palacio de Congresos – 22 700 Jaca (Aragón)
Teléfono: +34 974 36 31 00
Contacto: Sonia Aizpuru - Email: s.laizpuru@pocdefa.eu

1. OBJET DU MARCHÉ

Ce document a pour objet de présenter le cahier des charges économique-administratif selon lequel doit être présenté la candidature pour les travaux de relations publiques pour promouvoir l'événement qui présente les résultats de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique qui aura lieu le 06/11/2013 au Planétarium de Pamplona (Navarre). Le nombre de participant visé est 250 personnes et nous estimons le nombre d'intervenants à 15/20 (Présentation de l'événement dans l'annexe III)

Le projet Observatoire pyrénéen du changement climatique

Le changement climatique est devenu un des facteurs clés qui conditionnera le développement des secteurs socioéconomiques et du milieu naturel dans les années à venir. Mieux connaître ses impacts permet de garantir une plus grande anticipation de ses conséquences.

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP – plus d'information paragraphe 2 du cahier des charges - 2 IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE ET GESTIONNAIRE DU MARCHÉ), consciente de ces enjeux et de son rôle en tant qu'acteur de premier plan sur le massif pyrénéen, a décidé de développer dans ce domaine un cadre d'actions partagées entre ses membres à l'échelle d'un ensemble biogéographique cohérent : le massif des Pyrénées.

Le but de l'observatoire pyrénéen du changement climatique est de devenir un outil opérationnel d'information et d'aide à la décision pour une meilleure appropriation territoriale du phénomène et pour une meilleure adaptation.

Le projet propose de pérenniser ce recueil et de réaliser un état des lieux régulier des données existantes, des résultats de projets et des études portant sur la thématique à l'échelle du massif des Pyrénées. Il vise à identifier la connaissance et à la mutualiser pour créer un réseau continu de données, accessible et consultable par tous, permettant de maximiser les synergies possibles entre porteurs de projets.

Créé pour fournir des informations partagées concernant les impacts directs et indirects du changement climatique et préparer les adaptations nécessaires de l'ensemble des territoires pyrénéens, le présent projet propose de :

- Mutualiser les connaissances existantes sur les impacts du changement climatique ;
- Déterminer et analyser l'évolution du climat, son impact sur les milieux naturels et ses conséquences sur la sphère socio-économique du Massif ;
- Analyser la vulnérabilité des milieux naturels et des activités socio-économiques au changement climatique ;
- Préparer des recommandations et des conseils opérationnels pour permettre une meilleure adaptation des territoires ;
- Informer et sensibiliser la société civile et les acteurs socio-économiques ;
- Contribuer à développer la visibilité européenne et internationale des Pyrénées en matière d'observation et d'adaptation au changement climatique.

L'ensemble des résultats est rendu public via la création d'un outil informatique commun valorisant le caractère singulier et innovant de cette démarche et plaçant ainsi les Pyrénées comme un territoire moteur pour la prise en compte, le suivi et l'adaptation au changement climatique au niveau européen.

Plus largement, il permettra de construire un réseau transfrontalier, cohérent et durable, des acteurs travaillant sur la thématique.

L'OPCC est cofinancé à 65% par des fonds européens FEDER à travers le programme de coopération territoriale Espagne France Andorre (2007-2013).

2. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE ET GESTIONNAIRE DU MARCHÉ

L'autorité contractante est la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), en tant qu'autorité de gestion du POCTEFA.

La Communauté de Travail des Pyrénées naît en 1983 avec le soutien du Conseil de l'Europe afin de doter la zone pyrénéenne d'une structure de coopération transfrontalière similaire à celles existantes dans d'autres frontières européennes.

La CTP est composée de 3 régions françaises (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), 4 Communautés Autonomes espagnoles (Catalogne, Aragon, Navarre, Pays Basque) et de la Principauté d'Andorre.

La CTP a comme principal objectif de contribuer au développement du massif pyrénéen en prenant en compte ses défis et richesses. Pour cette raison, la CTP s'implique dans la coopération transfrontalière.

3. DESCRIPTION DU TRAVAIL À RÉALISER

Réaliser, coordonner et gérer la production des messages et leur diffusion en relation de l'OPCC pour promouvoir le Colloque international du changement climatique dans les zones de montagne.

- Les **medias de communication conventionnels et non conventionnels, en ligne et off line** sont la cible prioritaire:
 - Médias généraux au niveau européen, national (Espagne/France/Andorre), régionaux et locaux.
 - Médias spécialisés (environnement, changement climatique, montagne)
 - Internet
- Les publics cibles:
 - Acteurs de l'environnement (institutions, ONG...) de la UE / nationaux et régionaux
 - Représentants des autres massifs européens (Convention alpine, Convention des Carpates massifs nationaux)
 - Associations (en relation avec l'environnement/changement climatique/montagne) et collectifs
 - Universitaires et étudiants
 - Leaders d'opinion pertinents sur la problématique
 - Grand public

⇒ **Tous les contacts établis dans le cadre de ce marché seront remis à la CTP.**

⇒ La CTP fera la coordination entre l'agence d'organisation de l'événement (développement de la partie événement de la web) et l'entreprise de relations publiques (création de contenu)

Actions:

- **Information journalistes** (communiqués et notes de presse, reportages attractifs liés au projet OPCC, documents d'information/dossiers de présentation du projet et de l'événement, messages mails...)
- **Actions de relations publiques:** L'entreprise adjudicataire organisera un système de relation publique qui permette d'être en contact, de façon permanente avec les personnes responsables et significatives des médias de communication (Sélection des journalistes et leader d'opinion les plus intéressés par les actions de l'OPCC, contacts réguliers avec les médias...)

4. MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est de 15 000,00 euros, hors taxes.

Les offres dépassant ce budget ne seront pas admises.

La révision des prix n'est pas applicable.

Le montant de ce marché est financé à 65% par les Fonds FEDER, à travers le programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA).

5. DURÉE DU MARCHÉ

Jusqu'au 31 de novembre de 2013

6. ÉVALUATION DES OFFRES

L'adjudication sera effectuée en fonction de la proposition économique, mais aussi en fonction des critères ci-dessous, en ordre décroissant :

Évaluation technique de l'offre (45 points maximum).

Les aspects suivants des propositions seront évalués :

- Proposition technique et conditions de la réalisation (rédaction de la proposition, organisation, nombre de personnes et profils qui travailleront sur le projet) - **(25 points)**.
- Créativité: Solutions de RP innovantes, idées d'actions de RP... Innovation au projet **(20 puntos)**.

Évaluation économique de l'offre (55 points maximum).

L'évaluation du prix sera réalisée de façon inversement proportionnelle à l'offre minimale, en assignant à celle-ci la ponctuation maximale.

Proposition la plus économique

Ponctuation = ----- X ponctuation maximale

Proposition à évaluer

Pour pouvoir être adjudicataire du présent concours, il faudra obtenir une ponctuation égale ou supérieure à 60 points.

En cas d'égalité dans la ponctuation totale entre deux soumissionnaires ou plus, l'entreprise avec le plus haut pourcentage de travailleurs handicapés l'emportera, à condition que ce pourcentage ne soit pas inférieur à 3 pour cent ; à défaut, ou bien si l'égalité persiste, l'entreprise avec le moindre pourcentage de travailleurs éventuels l'emportera, à condition que ce pourcentage ne soit pas supérieur à 10 pour cent et, à défaut et si l'égalité persiste, l'entreprise certifiant l'adoption de bonnes pratiques en matière de genre sera l'élue. Les cas indiqués ci-dessus seront applicables au terme du délai de la présentation des offres.

Les entreprises concernées devront présenter à cet effet la documentation pertinente sous un délai de cinq jours.

Si après avoir appliqué les critères ci-dessus, l'égalité persiste, l'élection finale se réalisera par tirage au sort.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1 Délai.

Dans le but de promouvoir la négociation des conditions du marché, la CTP invitera simultanément trois entreprises qualifiées pour l'exécution du marché, afin qu'elles présentent leurs propositions.

Les candidats pourront présenter leurs propositions par email à l'adresse contratacion@ctp.org avant le 17 mai 2013 à minuit

7.2 Forme.

Les candidats présenteront la documentation ci-dessous :

-Une proposition technique

La proposition technique devra inclure des schémas suffisamment clairs pour évaluer les différents aspects de l'article 5.

-Une offre économique

Pour la mise en place de la proposition économique, il faudra considérer que les dépenses totales prévues pour la réalisation des travaux de relations publiques sont de 15 000,00 euros, hors taxes, c'est pourquoi le candidat devra adapter sa proposition conformément à cette limite.

Outre la présentation d'un budget détaillant le prix de chaque catégorie de frais, il faudra remettre le budget selon le modèle repris dans l'Annexe II. Le prix sera unique et inclura dans tous les cas le montant de la TVA et de tout autre impôt, taxe ou rétention.

-Une déclaration responsable du candidat

Déclaration responsable du candidat indiquant qu'il remplit les exigences requises pour soumissionner, conformément à l'Annexe III des termes et conditions.

Dans le cas des candidats qui participent conjointement, cette déclaration devra faire référence à chacun des candidats, que ce soit sur des documents séparés ou bien sur un seul document signé par tous les impliqués.

Si des propositions souscrites par des candidats qui participent conjointement sont présentées, un document privé sera incorporé manifestant la volonté d'une participation conjointe, indiquant également le pourcentage de participation qui correspond à chacun et en désignant un représentant ou un mandataire unique qui les représente. Le document écrit devra être signé par les entreprises participantes et par le mandataire mentionné. Chacun d'entre eux devra présenter la totalité des documents signalés dans la huitième clause des présentes conditions, sauf ceux qui correspondent à des déclarations, qui pourront figurer sur un seul document signé par les personnes concernées.

- Une adresse de courrier électronique pour la notification à travers des moyens télématiques, aux effets de la réclamation en matière de marchés publics.

Les documents originaux ou des copies authentifiées par un Notaire ou administrativement seront exigés à l'entreprise sélectionnée.

8. Propriété du résultat des travaux

Tous les produits et résultats des travaux réalisés objet du marché appartiendront à la CTP. De la sorte, les documentaires et la totalité des images obtenues seront remis à la CTP pour leur usage éventuel dans d'autres audiovisuels.

L'adjudicataire transférera à la CTP, sans compensation, tous les droits et autres autorisations pertinents pour publier, reproduire et exploiter les services prêtés dans le cadre de ce marché. La CTP acquiert tous les droits de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que les droits de reproduction de tous les matériels et effets produits par suite de la réalisation des différents travaux et tâches envisagés dans ce cahier à la charge de l'adjudicataire, se réservant le droit de les utiliser elle-même ou à travers de tierces personnes, physiques ou morales, dans tous les médias.

La propriété intellectuelle de tous les travaux réalisés en raison de ce marché appartiendra à la CTP. Le maître d'œuvre devra obtenir les permis nécessaires par écrit afin que la CTP utilise tous documents, images ou designs réalisés sous ce marché hors du cadre de ce dernier.

9. DOMMAGES SUR LES PERSONNES, LES INSTALLATIONS ET LES BIENS

L'adjudicataire est le responsable direct et exclusif et il exempte la CTP de toute responsabilité en ce qui concerne les dommages, directs ou indirects, causés à des personnes, locaux, installations ou biens en raison de l'appel d'offres et de l'exécution des travaux.



UE - FEDER



ANNEXE I**MODÈLE DE PROPOSITION ÉCONOMIQUE**

M./Mme , titulaire de la carte nationale d'identité n° (ou la référence au document correspondant si la personne est étrangère) , domicilié/e à , C.P. , ville , téléphone , fax , en son propre nom ou en représentation de , Carte d'identité/NIF , domicilié à , C.P. , ville , téléphone , fax , au courant du procédé entamé pour adjudger le marché de transport, montage et démontage de l'exposition « Frontière, espace de coopération »,

DÉCLARE :

Connaître et accepter le cahier des clauses techniques auquel est soumis le marché mentionné.

S'engager/que la société représentée s'engage (le cas échéant) à observer le marché selon les conditions économiques ci-dessous :

1.- Prix conjoint du transport, montage et démontage de l'exposition itinérante « Frontière, espace de coopération » dans les villes indiquées dans le cahier des clauses techniques :
..... euros, TVA incluse.

(Lieu, date et signature)

ANNEXE II

MODÈLE DE DÉCLARATION RESPONSABLE :

M./Mme....., titulaire de la carte nationale d'identité....., en représentation de, NIF,

- Déclare sous sa responsabilité :

- Qu'il dispose de la capacité d'exercice suffisante et qu'il n'est pas impliqué dans l'une des interdictions pour souscrire reprises dans l'article 60 du Décret Royal Leg. 3/2011 à travers lequel est approuvé le texte révisé de la Loi des Marchés du Secteur Public.
- Qu'il est à jour dans ses obligations fiscales (document de l'inscription et certification de la conformité des paiements -ou de l'exemption- de la Taxe Professionnelle, certifications positives certifiant l'absence de dettes envers l'Administration de l'État et la Communauté Autonome de...) et celles de la Sécurité Sociale.
- Dans le cas où cela serait exigé, il déclare en outre la vigueur du Certificat de Classement, ainsi que celle des circonstances ayant servi de base à son octroi.
- Ne pas être adjudicataire ni avoir participé à l'élaboration des spécifications techniques ou des documents préparatoires du marché, par lui-même ou à travers l'Union Temporaire des Entrepreneurs.
- Que l'entreprise que je représente se trouve à jour/que je me trouve à jour de l'application de la réglementation concernant la Sécurité et la Prévention des Risques Professionnels.

- Signale les données ci-dessous aux effets des notifications et des exigences de correction :

Adresse :
 Courrier électronique :
 Téléphone :
 Fax :

- Signale l'adresse de courrier électronique ci-dessous pour la réalisation des notifications à travers des moyens télématiques, en cas de réclamation en matière des marchés publics :

(Lieu, date et signature)